

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE ZAESSINGUE**  
**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 19 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le 26 novembre 2018 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

**Présents** : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Philippe NAAS, Béatrice PINA, Laurence GUERRA, Thierry KIEN.

**Absents excusés** : Daniel RUNSER, André FREY

**Ordre du jour** :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2018
- 2) Maison communale
- 3) Columbarium
- 4) Participation citoyenne : solidarité et développement de l'esprit civique
- 5) Travail d'intérêt général
- 6) SPA : renouvellement du contrat fourrière
- 7) Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable
- 8) Divers
  - 8-1 Renouvellement de l'enrobé sur la RD 21 II et sécurisation
  - 8-2 Sentier « Unter dem Hoelzle »
  - 8-3 Bordures de trottoirs abimés
  - 8-4 Répétitions de la chorale Sainte-Cécile

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. Philippe NAAS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**POINT 2 – MAISON COMMUNALE**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux actuellement entrepris en propre régie à la maison communale. La salle de bain est pratiquement terminée sauf quelques travaux de peinture. La chambre de devant est isolée, il reste les tablettes de fenêtres à mettre en place et quelques petits travaux de finitions.

**POINT 3 – COLUMBARIUM**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre dernier, le Maire avait indiqué au Conseil Municipal que le columbarium du cimetière communal s'affaisse par l'arrière. Pour intervenir sur ce monument pour le redresser, il faudrait en premier lieu déplacer les urnes funéraires dans un autre columbarium. Le Maire présente donc des offres des Ets Granimond pour l'acquisition d'un nouveau columbarium.

Après discussions, le Conseil Municipal charge le Maire de faire établir d'autres devis pour pouvoir faire des comparaisons. En tout état de cause, le Maire tient à signaler qu'il n'y a pas d'urgence, l'affaissement progressant très lentement.

**POINT 4 – PARTICIPATION CITOYENNE : SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPRIT CIVIQUE**

Pour solutionner le problème des cambriolages dans nos villages, la gendarmerie propose de mettre en place « la participation citoyenne ». Sous la responsabilité intégrale du Maire, celle-ci vise à rassurer la population, à améliorer la réactivité de la gendarmerie et à accroître la prévention de proximité. Pour mettre en place ce système, il convient de trouver des référents volontaires au sein de la commune (après une réunion publique), de mettre en place une convention et de la signer entre le Maire, le Sous-Préfet et le Commandant de Compagnie de Gendarmerie de Sierentz.

Après délibération, le Conseil Municipal rappelle que la plupart des habitants de Zaessingue ont adopté depuis longtemps le principe de « voisins vigilants », veillant les uns sur les autres. Les conseillers chargent donc le Maire de rappeler aux habitants de signaler à leurs voisins et connaissances toute absence prolongée du domicile, afin de lutter ensemble et solidairement contre les cambriolages. Il faut évidemment éviter de publier trop d'information sur les réseaux sociaux au sujet des habitudes du foyer et/ou les absences programmées. En parallèle, il ne faut pas hésiter à déclarer l'absence à la gendarmerie.

**POINT 5 - TRAVAIL D'INTERET GENERAL (TIG)**

Les personnes condamnées à des peines de TIG pourraient les effectuer dans la commune, mais cela suppose que cette dernière demande son inscription sur la liste des collectivités autorisées à accueillir des « tigistes ».

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite. La commune ne demandera pas son inscription sur cette liste.

**POINT 6 - SPA : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURRIERE**

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat « fourrière » avec la SPA de Mulhouse, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de 3 ans. Ce contrat autorise la SPA à mettre en fourrière dans son refuge des animaux errants et/ou dangereux capturés sur le territoire communal, ainsi que le ramassage des cadavres d'animaux sur voie publique et gestion de la fourrière animale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat fourrière, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**POINT 7 - AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose,

- Vu l'article R1617-24 du CGCT relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux,
- Vu l'instruction n°11-022 MO du 16/12/2011,
- Vu la demande du trésorier de Saint-Louis,
- En considérant l'objectif d'amélioration du recouvrement des produits de notre collectivité sans pour autant priver la commune de Zaessingue de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Trésorier de Saint-Louis à engager de manière permanente et générale toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des titres et rôles émis par la commune de Zaessingue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le comptable public à engager toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des produits locaux,
- précise que cette autorisation pourra être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de la commune de Zaessingue.

## POINT 8 - DIVERS

### 8-1 Renouvellement de l'enrobé sur la RD 21 II et sécurisation

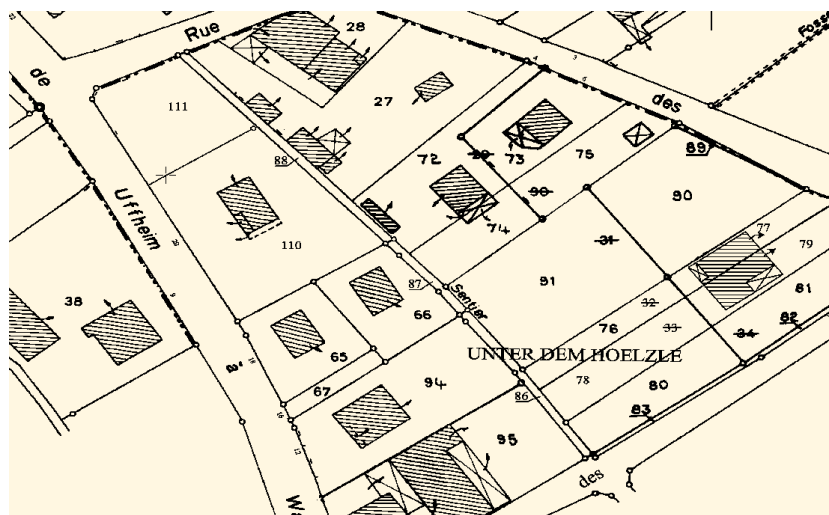
L'unité routière de Mulhouse projette de faire des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD 21 II dans la rue de Wahlbach et la rue de Magstatt. Ces travaux seraient pris en charge financièrement par le Département du Haut-Rhin. Le Maire propose de profiter de ces travaux pour mettre en place des bordures de trottoirs avec des avaloirs, ce qui permettrait d'absorber les surplus d'eau en cas de fortes pluies. Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe de mise en place de ces bordures avaloirs
- Charge le Maire de faire trois devis auprès d'entreprise pour estimer le coût de ces travaux.

D'autre part, le Maire propose aussi de profiter des travaux entrepris par le Département pour envisager de mettre en place un système de ralentissement dans le centre du village. Pour ce faire, l'unité routière pourrait mettre gratuitement à disposition de la commune des bordures à fixer au sol pour faire des essais. Le Conseil Municipal donne son accord de principe et charge le Maire de faire estimer le coût d'une mise en place de feux rouge à détection de vitesse et les subventions possibles (SLA, Département, Etat....)

### 8-2 Sentier « Unter dem Hoelzlé »

En 2007, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente le sentier communal « Unter Dem Hoelzlé », référencé par les parcelles 86, 87 et 88. Il s'agissait de permettre aux propriétaires riverains qui le souhaitent, d'acheter la partie du sentier communal longeant leur propriété. A cette époque, seule la parcelle 86 avait été vendue aux époux Aldo PINA, les autres propriétaires ne s'étant pas montrés intéressés.



A ce jour, la commune reste propriétaire des parcelles 87 et 88, qui représentent respectivement 0,47 et 1,29 ares.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact avec les propriétaires riverains, afin de leur proposer à nouveau l'acquisition de ces petites parcelles.

### **8-3 Bordures de trottoirs abimés**

Mme Guerra signale que les bordures de trottoirs rue de Wahlbach sont abîmés par les camions qui font actuellement les travaux à Wahlbach.

Le Maire en informera la mairie de Wahlbach et l'entreprise COLAS chargée des travaux.

### **8-4 Répétitions de la chorale Sainte-Cécile**

La chorale Sainte-Cécile de Wahlbach-Zaessingue fera des répétitions dans la salle de l'ASL le mercredi soir toutes les deux semaines de 20 h à 21 h 30. Le Conseil Municipal est favorable, la salle est libre. Il faudra juste prévoir le chauffage et une clé d'accès sera remise à Mme Guerra. La première répétition est prévue le 05/12/18.

Séance levée à 22 h 45

Le Maire :

Roger ZINNIGER

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 26 novembre 2018**

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2018
- 2) Maison communale
- 3) Columbarium
- 4) Participation citoyenne : solidarité et développement de l'esprit civique
- 5) Travail d'intérêt général
- 6) SPA : renouvellement du contrat fourrière
- 7) Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable
- 8) Divers
  - 8-1 Renouvellement de l'enrobé sur la RD 21 II et sécurisation
  - 8-2 Sentier « Unter dem Hoelzle »
  - 8-3 Bordures de trottoirs abimés
  - 8-4 Répétitions de la chorale

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Daniel RUNSER	1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>Absent excusé</b>	
Jean-Marc FREY	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Pascal NAAS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseillère		
André FREY	Conseiller	<b>Absent excusé</b>	
Thierry KIEN	Conseiller		
Laurence GUERRA	Conseillère		
<i>Jean-Charles LIBIS</i>	<i>Conseiller</i>	<i>Démission en date du 16/11/2015</i>	
<i>Francis SCHULLER</i>	<i>1er Adjoint</i>	<i>Décédé le 01/01/2016</i>	